

Province de Québec  
MRC du Fjord-du-Saguenay  
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

## PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget du lundi **3 juin 2024 à 19 h 30**, au Centre communautaire de Saint-Charles-de-Bourget, à laquelle étaient présents :

M.	Bernard St-Gelais	Maire
M.	Marc Lavoie, conseiller	Siège 1
M.	Michel Néron, conseiller	Siège 2
M.	Jacques Gauthier, conseiller	Siège 3
M <sup>me</sup>	Janye Tremblay, conseillère	Siège 4
M <sup>me</sup>	Sophie Tremblay, conseillère	Siège 5
M <sup>me</sup>	Sylvie Brassard, conseillère	Siège 6

Mme Myrienne Bouchard, greffière-trésorière  
Mme Vickie Paradis, greffière-trésorière adjointe

À 19 h 37, Monsieur le Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

Citoyens présents à la séance : 11

### **ORDRE DU JOUR**

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2024
3. APPROBATION DES COMPTES
4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS
5. CORRESPONDANCE
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 6.1 DÉPÔT DU RAPPORT D'INSPECTION DES LIEUX DE TRAVAIL – MEDIAL SERVICES-CONSEILS-SST
  - 6.2 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE TOILETTES MOBILES JM INC. – INSTALLATION D'UNE TOILETTE MOBILE AU PARC
  - 6.3 AUTORISATION D'INSCRIPTION DE MME MYRIANNE BOUCHARD COMME REPRÉSENTANTE AUTORISÉE AUPRÈS DE REVENU QUÉBEC – CLIQSÉCUR
  - 6.4 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC TECQ 2019 – VERSION 5
  - 6.5 AUTORISATION D'ENCHÉRIR – VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES
7. VOIRIE
  - 7.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT N°426.24 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER L'EXÉCUTION DE TRAVAUX AU CHEMIN DE TOLÉRANCE DU ROYAUME POUR UNE SOMME DE 1 995 \$ ET L'IMPOSITION D'UNE COMPENSATION PAYABLE PAR LES PROPRIÉTAIRES DU SECTEUR POUR EN ASSUMER LE COÛT

- 7.2 AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE LA SAAQ POUR L'INSTALLATION D'UN RADAR PÉDAGOGIQUE
- 7.3 PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS) AUPRÈS DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY – PROJET ENVIRONNEMENT SÉCURITAIRE POUR NOS ENFANTS –SECTEUR VAL-MENAUD, VILLAGE ET 2E RANG
- 7.4 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET DE RÉFECTION MAJEURE – RECONSTRUCTION DU PONCEAU RUISSEAU LUDGER-HARVEY – PROGRAMME PAVL
- 7.5 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT N°2 (FINAL) DE LES ENTREPRISES ROSARIO MARTEL INC. – PROJET DE RÉFECTION MAJEURE – RECONSTRUCTION DU PONCEAU RUISSEAU LUDGER-HARVEY – PROGRAMME PAVL
- 7.6 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE SIGNIS INC. – ACHAT DE SIGNALISATION
- 7.7 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N°427.24 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 500 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 500 000 \$ POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION STRUCTURALE D'UN PONCEAU EN ARCHE TRAVERSANT LE RUISSEAU DUCLOS SITUÉ SUR LE 2<sup>E</sup> RANG
- 7.8 INSTALLATION DES DOS D'ÂNE AU VILLAGE

## 8. URBANISME

- 8.1 DÉPÔT ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 415.24 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME N°304.14
- 8.2 DÉPÔT ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 416.24 RELATIF AU ZONAGE
- 8.3 DÉPÔT ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 417.24 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS
- 8.4 DÉPÔT ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 418.24 RELATIF AU PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE
- 8.5 DÉPÔT ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 419.24 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS
- 8.6 DÉPÔT ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 421.24 RELATIF AUX CONSTRUCTIONS
- 8.7 DÉPÔT ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 422.24 RELATIF AU LOTISSEMENT
- 8.8 DÉPÔT ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 423.24 RELATIF AUX DÉROGATIONS MINEURES
- 8.9 DÉPÔT ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 424.24 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)
- 8.10 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 181, CHEMIN BÉLANGER

8.11 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 338, CHEMIN DU QUAI

8.12 DEMANDE D’UN PAE DOMAINE PLEINE NATURE – LOT 5 682 463

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT N°425.24 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT N°320.13 CONCERNANT LA PROTECTION, L’ADMINISTRATION ET L’ENTRETIEN DU RÉSEAU D’AQUEDUC MUNICIPAL

10 SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVILE

10.1 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE MARTIN & LEVESQUE INC. POUR DES UNIFORMES DES POMPIERS

10.2 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE L’ARSENAL POUR DES BUNKERS

11. INVITATIONS / DEMANDE DE CONTRIBUABLES ET D’ORGANISMES

11.1 DEMANDE DU CLUB D’AÉROMODÉLISME SAGUENAY

11.2 DEMANDE D’ADHÉSION DE L’ASSOCIATION DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES – RÉGION SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN

11.3 RÉSOLUTION D’APPUI POUR LE DÉPÔT D’UNE DEMANDE AU PROGRAMME PROJETS JEUNESSE POUR L’ÉTÉ 2024 DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY – CAMP DE JOUR

11.4 DEMANDE TOURNOI DE BALLE 27, 28, 29 ET 30 JUIN 2024

11.5 DEMANDE COLLECTIVE DE RENOUVELLEMENT DES POLITIQUES MADA AFFAIRES NOUVELLES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

**1. LECTURE ET APPROBATION DE L’ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION N°227.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l’ordre du jour de la présente séance.

**2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2024**

**RÉSOLUTION N°228.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Janye Tremblay  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE d’exempter la Greffière-trésorière de la lecture du procès-verbal du 6 mai 2024;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 mai 2024 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les

délais prévus par la *Loi*, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

### **3. APPROBATION DES COMPTES** **RÉSOLUTION N°229.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier  
APPUYÉ PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE les comptes à payer du mois de mai 2024, au montant de 147 797,80 \$, ainsi que les comptes payés d'avance au montant de 14 100,05 \$ totalisant la somme de 161 897,85 \$ soient acceptés et que la greffière-trésorière soit autorisée à en faire le paiement;

QUE les versements des salaires nets du 28 avril 2024 au 25 mai 2024 soient acceptés au montant de 28 223,08 \$;

QUE les élus confirment avoir reçu l'état des activités financières détaillé du mois de mai 2024 pour un meilleur suivi des dépenses.

### **4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS**

### **5. CORRESPONDANCE**

Lettre de la ministre des Affaires municipales et de la ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean – Gouvernements de proximité : des pouvoirs accrus pour répondre aux besoins et défis des communautés d'aujourd'hui et de demain.

*La correspondance est déposée aux archives de la Municipalité pour consultation publique*

### **6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **6.1 DÉPÔT DU RAPPORT D'INSPECTION DES LIEUX DE TRAVAIL – MEDIAL SERVICES-CONSEILS-SST** **RÉSOLUTION N°230.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil prend acte du rapport d'inspection des lieux de travail présenté par la mutuelle de prévention Medial services-conseils-SST et daté du 9 avril 2024;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Direction générale à prendre les moyens nécessaires afin d'effectuer les mesures correctives recommandées par le rapport d'inspection.

#### **6.2 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE TOILETTES MOBILES JM INC. – INSTALLATION D'UNE TOILETTE MOBILE AU PARC** **RÉSOLUTION N°231.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Sophie Tremblay  
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la soumission de Toilettes Mobiles JM inc. pour l'installation d'une toilette mobile au parc durant la saison estivale pour la période du 10 juin 2024 au 10 octobre 2024;

QUE la somme de 2 260.60 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement mensuel de ladite somme.

**6.3 AUTORISATION D'INSCRIPTION DE MME MYRIANNE BOUCHARD  
COMME REPRÉSENTANTE AUTORISÉE AUPRÈS DE REVENU QUÉBEC –  
CLIQSÉCUR  
RÉSOLUTION N°232.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Janye Tremblay  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE Mme Myrienne Bouchard, soit autorisée à :

- Inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprise;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- Remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- Consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

**6.4 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA  
CONTRIBUTION DU QUÉBEC TECQ 2019 – VERSION 5  
RÉSOLUTION N°233.24**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier  
APPUYÉ PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou à la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version N°05 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux version No. 05 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**6.5 AUTORISATION D'ENCHÉRIR – VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES**  
**RÉSOLUTION N°234.24**

- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, par sa résolution n°163.24 adoptée lors de la séance du 4 mars 2024, a transmis au bureau de la MRC du Fjord-du-Saguenay, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code municipal;
- CONSIDÉRANT QUE la vente pour défaut de paiement de taxes aura lieu au Centre récréatif de Saint-Honoré situé au 100, rue Paul-Aimé Hudon le jeudi 6 juin 2024 à 10 h 00;
- CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 1038 du *Code municipal*, lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise d'une personne désignée par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D' autoriser la Directrice générale M<sup>me</sup> Myrienne Bouchard, lors de la vente pour défaut de paiement de taxes du jeudi 6 juin 2024, à enchérir, pour et au nom de la Municipalité, jusqu'à un montant maximal équivalent au montant des taxes, en capital, intérêts, pénalité et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, et à acquérir, au nom de la Municipalité, tout immeuble de son territoire mis en vente.

## **7. VOIRIE MUNICIPALE**

### **7.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT N°426.24 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER L'EXÉCUTION DE TRAVAUX AU CHEMIN DE TOLÉRANCE DU ROYAUME POUR UNE SOMME DE 1 995 \$ ET L'IMPOSITION D'UNE COMPENSATION PAYABLE PAR LES PROPRIÉTAIRES DU SECTEUR POUR EN ASSUMER LE COÛT** **RÉSOLUTION N° 235.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie  
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte le règlement n°426.24 ayant pour objet de décréter l'exécution de travaux au chemin de tolérance du Royaume pour une somme de **1 995 \$** et l'imposition d'une compensation payable par les propriétaires du secteur pour en assumer le coût.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde la dispense de lecture dudit règlement;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Maire M. Bernard St-Gelais et la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dossier.

### **7.2 AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE LA SAAQ POUR L'INSTALLATION D'UN RADAR PÉDAGOGIQUE** **RÉSOLUTION N° 236.24**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a pris connaissance du guide relatif au programme de contribution financière concernant un projet soutenant la mission de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ);

ATTENDU QUE divers problématiques ont été soulevées à plusieurs reprises sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a à cœur la sécurité des citoyens sur son territoire et qu'elle désire intervenir pour sensibiliser les usagers de la route par l'installation d'un radar pédagogique qui pourra être déplacé selon les besoins;

À CES CAUSES,

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Janye Tremblay  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la direction générale à déposer une demande de contribution financière au programme de la SAAQ pour l'installation d'un radar pédagogique;

QUE la Municipalité autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif à la demande.

**7.3 PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS) AUPRÈS DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY – PROJET ENVIRONNEMENT SÉCURITAIRE POUR NOS ENFANTS –SECTEUR VAL-MENAUD, VILLAGE ET 2E RANG**  
**RÉSOLUTION N°237.24**

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay a adopté une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC exige une résolution de la municipalité appuyant le dépôt de projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à sensibiliser les citoyens à l'importance de faire attention à nos enfants dans des secteurs où l'achalandage est plus présent et où des problématiques ont été soulevées par la population;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité appuie le projet et la demande d'aide financière au montant de 1 627.50 \$;

À CES CAUSES,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Janye Tremblay

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget appuie la demande d'aide financière du projet *Environnement sécuritaire pour nos enfants* dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise Mme Vickie Paradis, Greffière-trésorière adjointe à signer tout document relatif à ladite demande.

**7.4 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET DE RÉFECTION MAJEURE – RECONSTRUCTION DU PONCEAU RUISSEAU LUDGER-HARVEY – PROGRAMME PAVL**  
**RÉSOLUTION N°238.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Sophie Tremblay  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles de Bourget accepte la demande de paiement de la facture n°1898166 en date du 23 mai 2024 de Stantec Experts-conseils ltée, pour le projet de reconstruction du ponceau ruisseau ludger-Harvey;

QUE la somme de 165.00 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles de Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

**7.5 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT N°2 (FINAL) DE LES ENTREPRISES ROSARIO MARTEL INC. – PROJET DE RÉFECTION MAJEURE – RECONSTRUCTION DU PONCEAU RUISSEAU LUDGER-HARVEY – PROGRAMME PAVL**  
**RÉSOLUTION N°239.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie  
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles de Bourget accepte la demande de paiement n°2 (final) de Les Entreprises Rosario Martel Inc., pour l'exécution des travaux de reconstruction tel que recommandé par M. Maxime Mailloux, ingénieur pour la firme Stantec Experts-conseils ltée, le tout en date du 28 mai 2024;

QUE le décompte se lit comme suit :

Travaux contractuels exécutés en date du 27 mars 2024 :	19 036,81 \$
Supplément avis de changement (AC-01)	8 537,00 \$
Retenue de 5% :	<u>(1 378,69) \$</u>
Total du décompte final excluant les taxes :	<b>26 195,12 \$</b>

QUE la Municipalité de Saint-Charles de Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

**7.6 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE SIGNIS INC. – ACHAT DE SIGNALISATION**  
**RÉSOLUTION N°240.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Janye Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles de Bourget accepte la demande de paiement de la facture N°52136 en date du 16 mai 2024 de Signis Inc. pour l'achat de panneaux de signalisation pour les travaux de voirie en conformité avec les obligations en matière de santé-sécurité au travail;

QUE la somme de 2 843.50 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la direction générale à approprier, à même le fonds de roulement, la somme de 2 958.68 \$ (taxes nettes) afin de subvenir au financement de la dépense.

**7.7 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N°427.24 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 500 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 500 000 \$ POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION STRUCTURALE D'UN PONCEAU EN ARCHE TRAVERSANT LE RUISSEAU DUCLOS SITUÉ SUR LE 2E RANG**  
**RÉSOLUTION N°241.24**

Marc Lavoie, conseiller, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement n°427.24 décrétant une dépense de 500 000 \$ et un emprunt de 500 000 \$ pour les travaux de réhabilitation structurale d'un ponceau en arche traversant le ruisseau Duclos situé sur le 2e Rang;
- dépose le projet de règlement n°427.24 décrétant une dépense de 500 000 \$ et un emprunt de 500 000 \$ pour les travaux de réhabilitation structurale d'un ponceau en arche traversant le ruisseau Duclos situé sur le 2e Rang;

**7.8 INSTALLATION DES DOS D'ÂNE AU VILLAGE**  
**RÉSOLUTION N°242.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Janye Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget procède à l'installation des dos d'âne dans le village aux endroits suivants :

- à l'intersection de la route du Village et de la rue Principale en direction de l'école, du bureau de poste et de l'auberge;
- Sur la rue Principale près de l'école;

**8. URBANISME**

**8.1 DÉPÔT ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N°415.24 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME N°304.14**  
**RÉSOLUTION N°243.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie  
APPUYÉE PAR : M<sup>me</sup> Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget dépose et adopte le premier projet de règlement n°415.24 modifiant le règlement de plan d'urbanisme n°304.14 pour tenir compte des nouvelles appellations pour les affectations ainsi que les usages principaux et compatibles conformément au SADR de la MRC-du-Fjord-du-Saguenay;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde la dispense de lecture dudit règlement.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Maire M. Bernard St-Gelais et la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dossier.

**8.2 DÉPÔT ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT  
N°416.24 RELATIF AU ZONAGE  
RÉSOLUTION N°244.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie  
APPUYÉE PAR : M<sup>me</sup> Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget dépose et adopte le premier projet de règlement n°416.24 relatif au zonage et abrogeant le règlement n°305.14;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde la dispense de lecture dudit règlement;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Maire M. Bernard St-Gelais et la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dossier.

**8.3 DÉPÔT ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT  
N°417.24 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS  
RÉSOLUTION N°245.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Sophie Tremblay  
APPUYÉE PAR : M<sup>me</sup> Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget dépose et adopte le premier projet de règlement n°417.24 relatif aux permis et certificats et abrogeant le règlement n°308.14;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde la dispense de lecture dudit règlement;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Maire M. Bernard St-Gelais et la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dossier.

**8.4 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N°418.24 RELATIF AU PLAN  
D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE;  
RÉSOLUTION N°246.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Néron  
APPUYÉE PAR : M<sup>me</sup> Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget dépose et adopte le premier projet de règlement n°418.24 relatif au plan d'aménagement d'ensemble et abrogeant le règlement n°310.14;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde la dispense de lecture dudit règlement;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Maire M. Bernard St-Gelais et la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dossier.

**8.5 DÉPÔT ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT  
N°419.24 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS  
RÉSOLUTION N°247.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie  
APPUYÉE PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget dépose et adopte le premier projet de règlement n°419.24 relatif aux usages conditionnels et abrogeant le règlement n°311.14;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde la dispense de lecture dudit règlement;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Maire M. Bernard St-Gelais et la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dossier.

**8.6 DÉPÔT ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT  
N°421.24 RELATIF AUX CONSTRUCTIONS  
RÉSOLUTION N°248.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Janye Tremblay  
APPUYÉE PAR : M<sup>me</sup> Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget dépose et adopte le premier projet de règlement n°421.24 relatif aux constructions et abrogeant le règlement n°307.14;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde la dispense de lecture dudit règlement;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Maire M. Bernard St-Gelais et la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dossier.

**8.7 DÉPÔT ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT  
N°422.24 RELATIF AU LOTISSEMENT  
RÉSOLUTION N°249.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Sophie Tremblay  
APPUYÉE PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget dépose et adopte le premier projet de règlement n°422.24 relatif au lotissement et abrogeant le règlement n°306.14;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde la dispense de lecture dudit règlement;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Maire M. Bernard St-Gelais et la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dossier.

**8.8 DÉPÔT ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT  
N°423.24 RELATIF AUX DÉROGATIONS MINEURES  
RÉSOLUTION N°250.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier  
APPUYÉE PAR : M<sup>me</sup> Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget dépose et adopte le premier projet de règlement n°423.24 relatif aux dérogations mineures et abrogeant le règlement n°309.14;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde la dispense de lecture dudit règlement;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Maire M. Bernard St-Gelais et la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dossier.

**8.9 DÉPÔT ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT  
N°424.24 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE  
MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)  
RÉSOLUTION N°251.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie  
APPUYÉE PAR : M<sup>me</sup> Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget dépose et adopte le premier projet de règlement n°424.24 relatif aux projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde la dispense de lecture dudit règlement;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Maire M. Bernard St-Gelais et la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dossier.

**8.10 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 181, CHEMIN BÉLANGER  
RÉSOLUTION N°252.24**

- CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure doit passer une fois devant le comité consultatif d'urbanisme et deux fois devant le conseil municipal;
- CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure a été fait par le 181, chemin Bélanger;
- CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser un garage isolé en cours avant dans la zone 41F (agroforestier);
- CONSIDÉRANT QU' le comité consultatif d'urbanisme recommande de refuser cette demande de dérogation mineure;
- CONSIDÉRANT QU' un avis public sera publié en date du 5 juin 2024 à l'entrée de l'Édifice municipal, au centre communautaire ainsi que sur le site internet de la Municipalité;

À CES CAUSES,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Sylvie Brassard

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget rendra sa décision lors de la séance ordinaire du conseil du 2 juillet 2024.

**8.11 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 338, CHEMIN DU QUAI**  
**RÉSOLUTION N°253.24**

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure doit passer une fois devant le comité consultatif d'urbanisme et deux fois devant le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure a été fait par le 338, chemin du Quai;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser un garage attenant possédant une marge avant de 1,49 m et 3,59 m au lieu de la marge prescrite de 5,5 m. Celle-ci vise également à autoriser un avancement de 3 m au lieu de 1,5 m par rapport à la façade du bâtiment principal. Les normes suivantes sont prescrites à l'article 12.5.6 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU' le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU' un avis public sera publié en date du 5 juin 2024 à l'entrée de l'Édifice municipal, au centre communautaire ainsi que sur le site internet de la Municipalité;

À CES CAUSES,

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Sylvie Brassard  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Janye Tremblay

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget rendra sa décision lors de la séance ordinaire du conseil du 2 juillet 2024.

**8.12 DEMANDE D'UN PAÉ DOMAINE PLEINE NATURE – LOT 5 682 463**  
**RÉSOLUTION N°254.24**

CONSIDÉRANT QU' une demande de projet d'aménagement d'ensemble a été fait par M. Sylvain Gravel pour le domaine Pleine Nature – lot 5 682 463;

CONSIDÉRANT QU' la demande consiste à continuer son développement résidentiel le domaine Pleine Nature. Le développement proposera 28 nouveaux lotissements en bordure d'un chemin privé;

CONSIDÉRANT QUE le développement est conditionnel au réaménagement du chemin Bélanger;

- CONSIDÉRANT QU' il devra faire affaire avec un ingénieur pour la création des nouveaux chemins ainsi que le réaménagement du chemin Bélanger;
- CONSIDÉRANT QU' un rapport plus détaillé sera fait par environnement CA afin de s'assurer des milieux humides présents sur le lot;
- CONSIDÉRANT QU' le comité consultatif d'urbanisme recommande de poursuivre les démarches du PAE pour le lot 5 682 463;
- CONSIDÉRANT QU' un avis public sera publié en date du 5 juin 2024 à l'entrée de l'Édifice municipal, au centre communautaire ainsi que sur le site internet de la Municipalité;

À CES CAUSES,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie  
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget rendra sa décision lors de la séance ordinaire du conseil du 2 juillet 2024.

## **9. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **9.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT N°425.24 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT N°320.13 CONCERNANT LA PROTECTION, L'ADMINISTRATION ET L'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'AQUEDUC MUNICIPAL** **RÉSOLUTION N° 255.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Néron  
APPUYÉE PAR : M<sup>me</sup> Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte le règlement n°425.24 ayant pour objet de modifier le règlement n°320.13 concernant la protection, l'administration et l'entretien du réseau d'aqueduc municipal.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde la dispense de lecture dudit règlement.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Maire M. Bernard St-Gelais et la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dossier.

## **10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVILE**

### **10.1 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE MARTIN & LEVESQUE INC. POUR DES UNIFORMES DES POMPIERS** **RÉSOLUTION N° 256.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Janye Tremblay  
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la facture n°2266069 en date du 2 mai 2024 de MARTIN & LÉVESQUE pour l'achat d'uniformes pour les pompiers;

QUE la somme de 414,60 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la direction générale à approprier à même la réserve financière incendie la somme de 435,33 \$ (taxes nettes) afin de subvenir au financement de la dépense;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement de ladite somme.

### **10.2 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE L'ARSENAL POUR DES BUNKERS** **RÉSOLUTION N°257.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Sophie Tremblay  
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la facture n°124090 en date du 29 avril 2024 de L'ARSENAL pour l'achat de bunkers pour les pompiers;

QUE la somme de 9 367,75 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la direction générale à approprier à même la réserve financière incendie la somme de 9 836,14 \$ (taxes nettes) afin de subvenir au financement de la dépense;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement de ladite somme.

## **11. INVITATIONS / DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET ORGANISMES**

### **11.1 DEMANDE DU CLUB D'AÉROMODÉLISME SAGUENAY** **RÉSOLUTION N° 258.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Club Aéromodélisme Saguenay à faire de Saint-Charles-de-Bourget leur site officiel;

QUE cette entente peut prendre fin à tout moment si la sécurité et la quiétude des gens sont compromises;

QUE cette autorisation soit pour un an.

**11.2 DEMANDE D'ADHÉSION DE L'ASSOCIATION DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES – RÉGION SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN**  
**RÉSOLUTION N° 259.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget renouvelle son adhésion à l'association de loisirs pour personnes handicapées pour 2024/2025 au coût de 30 \$;

QUE : la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au versement de ladite somme.

**11.3 RÉSOLUTION D'APPUI POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME PROJETS JEUNESSE POUR L'ÉTÉ 2024 DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY – CAMP DE JOUR**  
**RÉSOLUTION N° 260.24**

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay a adopté un programme Projets jeunesse pour l'été 2024 pour aider les camps de jour;

CONSIDÉRANT QUE la MRC exige une résolution de la municipalité appuyant le dépôt de projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à réduire les frais de déplacement en transport collectif ainsi que le coût des activités proposées au camp de jour pour l'été 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité organise ses sorties conjointement avec la Municipalité de Bégin;

À CES CAUSES,

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Sylvie Brassard  
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget appuie la demande d'aide financière au programme Projets jeunesse pour l'été 2024 de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise Mme Isabelle Audet, agente de développement de la Municipalité de Bégin à compléter la demande d'aide financière.

#### **11.4 DEMANDE TOURNOI DE BALLE 27, 28, 29 ET 30 JUIN 2024**

##### **RÉSOLUTION N° 261.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie  
APPUYÉ PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de location du terrain de balle pour la tenue d'un tournoi organisé par M. Maxime Tremblay et son comité pour les 27-28-29 et 30 juin 2024;

QUE la tarification de la location soit établie à 40.00 \$ par jour.

QUE la location soit assujettie aux conditions suivantes, à savoir :

- Utilisation du terrain de balle incluant la cabane du marqueur à proximité : obligation de garder les lieux propres et les remettre en bon état;
- Utilisation des toilettes du centre communautaire et l'accès prioritaire au stationnement;
- Responsabilité de ramasser les ordures;
- Obtention d'un permis d'alcool selon la réglementation en vigueur;

QUE la demande concernant le branchement du four est refusée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorier à prendre les arrangements jugés nécessaires avec le service des loisirs et le locataire.

#### **11.5 DEMANDE COLLECTIVE DE RENOUVELLEMENT DES POLITIQUES**

##### **MADA**

##### **RÉSOLUTION N° 262.24**

CONSIDÉRANT QUE depuis 2015 la MRC du Fjord-du-Saguenay et ses municipalités sont collaboratrices dans les créations et la réalisation des politiques et plans d'action MADA;

CONSIDÉRANT QUE les politiques municipales et celle de la MRC du Fjord-du-Saguenay seront échues en 2025;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Fjord-du-Saguenay, les municipalités, ainsi que les différents partenaires souhaitent maintenir la mobilisation autour des politiques et plans d'action en faveur des aînés sur le territoire, en coordonnant les demandes et les démarches de renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE le Secrétariat aux Aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux a élaboré et mis en place le Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés visant à soutenir l'élaboration, la réalisation ou la mise à jour d'une politique municipale en faveur des aînés et du plan d'action qui en découle par une municipalité, une MRC ou une communauté autochtone du Québec;

CONSIDÉRANT QU' à ce moment il sera possible de renouveler toutes les politiques et tous les plans d'action du territoire sous la

coordination d'une ressource de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

À CES CAUSES,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'AUTORISER la Directrice générale et greffière-trésorière de la MRC du Fjord-du-Saguenay à déposer une demande d'aide financière collective au Secrétariat aux aînés pour le renouvellement des politiques et plans d'action MADA et à signer tout document requis en lien avec cette demande.

## **12. AFFAIRES NOUVELLES**

NIL

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a débuté à 20 h 12 et s'est terminée à 20 h 19;

## **14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 20 h 19.

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée M<sup>me</sup> Myrienne Bouchard, Directrice générale et greffière-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal lors de la réunion tenue le 3 juin 2024.

M. Bernard St-Gelais  
Maire

M<sup>me</sup> Myrienne Bouchard  
Directrice générale et greffière-trésorière